

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire c'est que les engagements que le gouvernement a pris figurent dans le document qui a été déposé à la Chambre et que le député peut consulter. Érudite comme il l'est, je suis sûr qu'il en saisira toutes les nuances. Je doute qu'il y trouve les mots que lui et ses collègues recherchent désespérément.

En ce qui concerne mes déclarations et celles d'autres députés à propos du projet de loi C-22 qui est à l'étude depuis 16 mois alors que les scientifiques canadiens attendent son adoption pour se mettre à l'oeuvre, elles étaient vraies et elles tiennent toujours. Nous avons présenté cette mesure parce qu'elle est dans l'intérêt du Canada. Elle est appuyée par la *Juvenile Diabetes Foundation*, par la *Canadian Infections Diseases Society*, par les *Canadians for Health Research* de même que par à peu près tout le secteur de la santé. Elle n'entre pas dans le cadre de l'accord commercial. Elle ne constitue pas une condition à cet accord. La ministre du Commerce extérieur et le négociateur en chef me l'ont sans cesse affirmé. Encore au mois d'août, lorsqu'on a une fois de plus lancé des accusations précises, j'ai demandé textuellement au négociateur si la question avait jamais été soulevée à la table des négociations. Il m'a répondu que non.

Nous avons toujours dit la vérité et nous continuons à le faire, et je proteste vigoureusement contre les accusations de mensonge du NPD, peu importe qu'elles soient portées en termes savants.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La présidence se doit de signaler que le député de Windsor—Walkerville a nettement retiré les propos que la présidence a jugés déplacés.

M. Holtmann: Il y a mis du temps.

M. le Président: J'invite le député à poser sa question supplémentaire, étant bien entendu que l'incident est clos quand un député s'est rétracté; nous pouvons donc procéder.

LES PRESSIONS DES AMÉRICAINS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, les porte-parole américains ont exposé clairement les pressions qu'ils exercent sur le Canada au sujet de la Loi sur les brevets. Compte tenu des démentis répétés qu'on a opposés à cela et à l'inclusion du projet de loi C-22 dans le document du 3 octobre, n'est-il pas vrai que la seule conclusion que la Chambre et le peuple canadien peuvent tirer de cela, c'est que le gouvernement a manifestement tenté de les induire en erreur?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, encore là, le député fait

Questions orales

une fausse déclaration. Il dit que nous avons nié que des pressions aient été exercées par les États-Unis. Nous n'avons jamais rien nié de tel. Depuis 1969, nous avons subi des pressions de la part des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et de la Suisse pour aligner notre législation sur les brevets sur celle qu'on trouve dans le reste du monde. Nous n'avons jamais nié cela le moins du monde.

Le député saute ensuite illogiquement à la conclusion que, comme ces pays exercent des pressions sur nous depuis 1969 et que le gouvernement a présenté ce projet de loi, celui-ci a fait partie des négociations de libre-échange dans les quatorze ou quinze derniers mois. J'affirme que ce n'est pas le cas. Mes collègues en ont fait autant.

Il y a aussi à la Chambre une tradition qui veut qu'une déclaration soit tenue pour vraie et que ceux qui la contestent doivent prouver qu'elle est fausse.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

L'ADMISSIBILITÉ D'AUTRES AGRICULTEURS

M. Goeff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des céréales et concerne le programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le ministre n'est pas sans savoir que de 10 à 15 p. 100 des producteurs de l'Ouest ne participent pas encore au programme. Ceux-ci peuvent craindre de le faire compte tenu de l'énorme déficit du programme.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est le moins du moins question de hausser, dans le cadre du programme, les prélèvements pour la présente année-récolte et s'il prévoit modifier les conditions de participation au programme afin d'accommoder les producteurs qui n'y participent pas encore?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest a été très utile aux producteurs de céréales et d'oléagineux en cette période de très bas prix. Nous envisageons de modifier la Loi pour faciliter l'entrée de ceux qui ne sont toujours pas membres. Nous pensons aussi augmenter les droits pour que le fonds soit plus près de la rentabilité actuarielle. Nous faisons également d'autres choses qui seront encore plus avantageuses pour les producteurs.

● (1150)

Je devrais dire enfin que nous faisons les calculs pour le paiement final de la campagne agricole précédente. Il semblerait que nous aurons un montant record d'argent à distribuer. C'est une bonne nouvelle pour les producteurs qui seront heureux de voir à combien se monte leur paiement final.